



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Aux autorités et organisations concernées

—
T direct: +41 26 305 14 45
Courriel: servicedelegislation@fr.ch

Fribourg, le 27 juin 2017

Avant-projet de règlement sur la publication des actes législatifs (révision totale)

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 27 juin 2017, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation d'un avant-projet de règlement sur la publication des actes législatifs qui :

- > procède à une révision totale de l'actuel règlement, afin de l'adapter à la primauté de la version électronique introduite par la récente modification de la loi sur la publication des actes législatifs ;
- > confirme la décision de principe prise par le Conseil d'Etat de renoncer à l'impression des recueils de lois dès le passage à la primauté de la version électronique ;
- > adapte le règlement sur l'élaboration des actes législatifs en réaménageant sur certains points le processus d'élaboration des actes législatifs.

Les documents mis en consultation, ainsi que la liste des destinataires, sont également disponibles sur le site de la Chancellerie d'Etat (<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>).

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos remarques **d'ici au 6 octobre 2017** sous forme électronique (format word de préférence) à l'adresse servicedelegislation@fr.ch (ou, à défaut, par courrier au Service de législation, Grand-Rue 26, 1701 Fribourg).

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Annexes

-
- > Liste des destinataires
 - > Avant-projet de règlement
 - > Rapport explicatif